

30 AOÛT 2006



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 30 AOÛT 2006 à 19 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS  
ALAIN CHÉNIER  
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 30 AOÛT 2006 À 19 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :**

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2006**

2006-08-452

## 30 AOÛT 2006

2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2006-08-453 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 AOÛT 2006
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2006-08-454 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 22 AOÛT 2006
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2006-08-455 4.1 10<sup>E</sup> DÉGUSTATION DE PÂTÉ CHINOIS
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES OUTILS ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 812-1997, 812-01-1998 ET 812-02-1998
- 2006-08-456 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 926-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES OUTILS ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 812-1997, 812-01-1998 ET 812-02-1998*
- 2006-08-457 5.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 926-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES OUTILS ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 812-1997, 812-01-1998 ET 812-02-1998*
- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (525 000 \$) AFIN DE RÉALISER DIVERS TRONÇONS DE LA ROUTE VERTE (FONDATION ET PAVAGE) ET DE CONSTRUIRE UN PONT RELATIF À LADITE ROUTE VERTE
- AM 5.5 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'INCLURE LES NOUVELLES COTES D'INONDATION DE LA RIVIÈRE YAMASKA DANS LE SECTEUR DU DOMAINE SAINT ANDRÉ ET DU LAC SHEFFINGTON ET ANNULANT LA DISPOSITION QUI INTERDIT L'OCCUPATION D'UN SOUS-SOL D'UN BÂTIMENT PAR UN USAGE DU GROUPE D'USAGES COMMERCIAL OU INDUSTRIEL, DANS LA ZONE C04-434

## 30 AOÛT 2006

2006-08-458 5.6 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-25-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'INCLURE LES NOUVELLES COTES D'INONDATION DE LA RIVIÈRE YAMASKA DANS LE SECTEUR DU DOMAINE SAINT ANDRÉ ET DU LAC SHEFFINGTON ET ANNULANT LA DISPOSITION QUI INTERDIT L'OCCUPATION D'UN SOUS-SOL D'UN BÂTIMENT PAR UN USAGE DU GROUPE D'USAGES COMMERCIAL OU INDUSTRIEL, DANS LA ZONE C04-434

2006-08-459 5.7 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-25-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'INCLURE LES NOUVELLES COTES D'INONDATION DE LA RIVIÈRE YAMASKA DANS LE SECTEUR DU DOMAINE SAINT ANDRÉ ET DU LAC SHEFFINGTON ET ANNULANT LA DISPOSITION QUI INTERDIT L'OCCUPATION D'UN SOUS-SOL D'UN BÂTIMENT PAR UN USAGE DU GROUPE D'USAGES COMMERCIAL OU INDUSTRIEL, DANS LA ZONE C04-434

### 6. **RÈGLEMENTS**

### 7. **AFFAIRES COURANTES**

#### 7.1 **TRÉSORERIE**

#### 7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

2006-08-460 7.2.1 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 928 666 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME (RUE BROUSSEAU)

#### 7.3 **URBANISME**

#### 7.4 **ASSAINISSEMENT DES EAUX**

2006-08-461 7.4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RACCORDEMENT D'AQUEDUC DU RÉSERVOIR BERTHIER

#### 7.5 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### 7.6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

30 AOÛT 2006

7.7 ***DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE***

8. **DIVERS**

2006-08-462 8.1 NOM DONNÉ À DEUX RUES DANS LE DÉVELOPPEMENT  
RÉSIDENTIEL « RIVE GAUCHE »

2006-08-463 8.2 61<sup>E</sup> CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES  
CANTONS-DE-L'EST

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2006-08-464 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2006-08-452**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil  
municipal du 30 août 2006.

**ADOPTÉ**

30 AOÛT 2006

**2006-08-453**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 7 AOÛT 2006**

ATTENDU QUE LES MEMBRES DU Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée des membres du Conseil tenue le 7 août 2006.

**ADOPTÉ**

**2006-08-454**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
22 AOÛT 2006**

ATTENDU QUE membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine, telles que rédigées, les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) contenues dans son assemblée du 22 août 2006, sauf pour les résolutions numéros 06-147 et 06-155 pour lesquelles le Conseil veut apporter des modifications suivantes :

06-147      QUE à la suite de discussions tenues entre le propriétaire du terrain, le promoteur du projet et les représentants de la Ville de même que de la présentation de plans modifiés le Conseil demande au Comité consultatif d'urbanisme de réétudier le dossier lors de sa prochaine rencontre.

QUE par conséquent le Conseil n'approuve pas les recommandations émises par le CCU et attend plutôt que le Comité consultatif d'urbanisme ait émis ses recommandations une fois qu'il aura analysé les nouveaux documents présentés.

30 AOÛT 2006

06-155 QUE les élévations présentées au CCU soient acceptées tel que déposée.

QU'une bande de non déboisement d'une profondeur minimale de 30 m soit exigée le long de la ligne latérale de terrain, adjacente au boulevard de Bromont de façon à ce que la résidence ne soit pas visible à partir du boulevard de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2006-08-455**

**10<sup>E</sup> DÉGUSTATION DE PÂTÉ CHINOIS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault à payer la somme de **CENT VINT DOLLARS (CENT VINGT)** à la Fondation Horace-Boivin Centre d'hébergement, somme représentant l'achat de deux (2) billets pour participer à la dixième dégustation de pâtés chinois au profit de ladite fondation.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE  
TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES OUTILS  
ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 812-1997, 812-01-1998 ET  
812-02-1998**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion de la présentation d'un règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outil, annulant les règlements numéros 812-1997, 812-01-1998 et 812-02-1998.

30 AOÛT 2006

**2006-08-456**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 926-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF À LA  
CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT  
D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES OUTILS ANNULANT LES  
RÈGLEMENTS NUMÉROS 812-1997, 812-01-1998 ET 812-02-1998**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2006-08-457**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 926-2006  
INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES  
CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET  
DES VÉHICULES OUTILS ANNULANT LES RÈGLEMENTS  
NUMÉROS 812-1997, 812-01-1998 ET 812-02-1998**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-08- dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé. le projet de règlement numéro 926-2006 intitulé *RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES OUTILS ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 812-1997, 812-01-1998 ET 812-02-1998.*

**ADOPTÉ**

30 AOÛT 2006

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE  
DOLLARS (525 000 \$) AFIN DE RÉALISER DIVERS TRONÇONS DE  
LA ROUTE VERTE (FONDATION ET PAVAGE) ET DE CONSTRUIRE  
UN PONT RELATIF À LADITE ROUTE VERTE**

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de **CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (525 000 \$)** afin de réaliser divers tronçons de la route verte (fondation et pavage) et de construire un pont relatif à ladite route verte.

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL  
QU'AMENDÉ, AFIN D'INCLURE LES NOUVELLES COTES  
D'INONDATION DE LA RIVIÈRE YAMASKA DANS LE SECTEUR DU  
DOMAINE SAINT-ANDRÉ ET DU LAC SHEFFINGTON ET  
ANNULANT LA DISPOSITION QUI INTERDIT L'OCCUPATION D'UN  
SOUS-SOL D'UN BÂTIMENT PAR UN USAGE DU GROUPE  
D'USAGES COMMERCIAL OU INDUSTRIEL, DANS LA ZONE C04-  
434**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'inclure les nouvelles cotes d'inondation de la rivière Yamaska dans le secteur du domaine Saint-André et du lac Sheffington et annulant la disposition qui interdit l'occupation d'un sous-sol d'un bâtiment par un usage du groupe d'usages commercial ou industriel, dans la zone C04-434.

**2006-08-458**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE  
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-25-2006 INTITULÉ  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ,  
AFIN D'INCLURE LES NOUVELLES COTES D'INONDATION DE LA  
RIVIÈRE YAMASKA DANS LE SECTEUR DU DOMAINE SAINT  
ANDRÉ ET DU LAC SHEFFINGTON ET ANNULANT LA  
DISPOSITION QUI INTERDIT L'OCCUPATION D'UN SOUS-SOL  
D'UN BÂTIMENT PAR UN USAGE DU GROUPE D'USAGES  
COMMERCIAL OU INDUSTRIEL, DANS LA ZONE C04-434**



**30 AOÛT 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2006-08-459**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-25-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'INCLURE LES NOUVELLES COTES D'INONDATION DE LA RIVIÈRE YAMASKA DANS LE SECTEUR DU DOMAINE SAINT ANDRÉ ET DU LAC SHEFFINGTON ET ANNULANT LA DISPOSITION QUI INTERDIT L'OCCUPATION D'UN SOUS-SOL D'UN BÂTIMENT PAR UN USAGE DU GROUPE D'USAGES COMMERCIAL OU INDUSTRIEL, DANS LA ZONE C04-434**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2006-08- dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, les premier projet de règlement numéro 876-25-2006 intitulé *RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'INCLURE LES NOUVELLES COTES D'INONDATION DE LA RIVIÈRE YAMASKA DANS LE SECTEUR DU DOMAINE SAINT ANDRÉ ET DU LAC SHEFFINGTON ET ANNULANT LA DISPOSITION QUI INTERDIT L'OCCUPATION D'UN SOUS-SOL D'UN BÂTIMENT PAR UN USAGE DU GROUPE D'USAGES COMMERCIAL OU INDUSTRIEL, DANS LA ZONE C04-434.*

**ADOPTÉ**

30 AOÛT 2006

**2006-08-460**

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT  
UNE PARTIE DU LOT 2 928 666 DU CADASTRE OFFICIEL DU  
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME (RUE  
BROUSSEAU)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Monsieur Francis Soucy ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2006-08-412 ;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Monsieur Francis Soucy s'est engagé à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement à l'écoulement des eaux pluviales de la rue Brousseau vers la rue du Moulin :

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par M<sup>e</sup> André Robitaille, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de Monsieur Francis Soucy une servitude relativement à l'écoulement des eaux pluviales de la rue Brousseau vers la rue du Moulin, touchant une partie du lot 2 928 666, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de sept cent soixante-dix-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (779,9 m ca.), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1366, dossier F611;

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par M<sup>e</sup> André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

**ADOPTÉ**

**2006-08-461**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE RACCORDEMENT D'AQUEDUC  
DU RÉSERVOIR BERTHIER**

### 30 AOÛT 2006

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offre sur invitation TRV-SI09-2006 pour la réalisation du projet de raccordement de l'aqueduc au réservoir Berthier ;

ATTENDU QUE suite à la fermeture des soumissions le 16 août 2006, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES</b>	<b>CONFORMITÉ</b>
Excavation St-Pierre & Tremblay	66 400,77 \$	Conforme
TGC inc.	56 287,72 \$	Conforme

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de raccordement d'aqueduc du réservoir Berthier au plus bas soumissionnaire conforme, soit TGC inc, pour la somme de **CINQUANTE SIX MILLE DEUX CENTS QUATRE VINGT SEPT DOLLARS ET SOIXANTE DOUZE CENTS (56 287,72 \$)**, taxes incluses.

D'autoriser le financement manquant pour ces travaux à même une appropriation à la réserve financière pour l'eau potable et eaux usées pour un montant de **TRENTE ET UN MILLE DEUX CENTS QUATRE VINGT SEPT DOLLARS ET SOIXANTE DOUZE CENTS (31 287,72 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2006-08-462**

### **NOM DONNÉ À DEUX RUES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « RIVE GAUCHE »**

ATTENDU le nouveau développement résidentiel « La Rive gauche » ;

ATTENDU QUE les noms de rue pour ce développement résidentiel seront consacrées aux grands bâtisseurs de la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30 AOÛT 2006

**2006-08-463**

**61<sup>E</sup> CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES CANTONS-  
DE-L'EST**

ATTENDU QUE la tenue du 61<sup>e</sup> congrès de l'Association forestière des Cantons-de-l'Est, les 19 et 20 octobre 2006, au Château Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault, à payer la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à l'Association forestière des Cantons-de-l'Est, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont au 61<sup>e</sup> congrès de ladite association.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Pierre Charron demande pourquoi son projet a été rejeté par le Comité consultatif d'urbanisme en ce qui concerne la piste cyclable. Il demande pourquoi le terrain qu'il a proposé de céder à la Ville ne convient pas. Il est défavorable à ce qu'une piste cyclable soit construite près des habitations.
- Monsieur Christian Gauvin demande pourquoi la maison qu'il veut installer sur la rue des Morilles n'a pas été acceptée par la Ville.

**2006-08-464**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER